

# PRÉPARER UN DOSSIER DE DEMANDE DE LOGEMENT AUPRÈS D'UN BAILLEUR PRIVÉ

AVANT LA SIGNATURE DU BAIL, LE PROPRIÉTAIRE (OU L'AGENCE) PEUT EXIGER CERTAINS DOCUMENTS AU CANDIDAT LOCATAIRE ET À SON GARANT.

## VOICI LA LISTE DES ÉLÉMENTS QU'UN BAILLEUR PEUT DEMANDER, SELON LA LOI :

- **Une pièce d'identité française ou étrangère**  
(carte d'identité, carte de séjour, passeport ou permis de conduire).

- **Un justificatif de domicile :**  
les 3 dernières quittances de loyer ou une attestation de domiciliation ou attestation de l'hébergeant ou dernier avis de taxe foncière ou titre de propriété de la résidence principale.

- **Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles :**  
Contrat de travail ou carte d'étudiant ou copie de la carte professionnelle pour une profession libérale ou copie du certificat de l'identification de l'Insee ou toute pièce attestant de l'activité professionnelle pour les autres cas.

- **Un ou plusieurs documents attestant des ressources :**

- dernier ou avant-dernier avis d'imposition (ou de non imposition),
- 3 derniers bulletins de salaires ou 2 derniers bilans comptables pour les non-salariés.
- Justificatif de versement des prestations sociales, familiales ou des pensions de retraite perçues lors des 3 derniers mois.
- Titre de propriété d'un bien immobilier.
- Avis d'attribution de bourse, si le locataire est un étudiant boursier.
- Justification de revenus fonciers ou de capitaux mobiliers,
- simulation pour les aides au logement (CAF ou MSA).

## A L'INVERSE, LA LOI INTERDIT AU BAILLEUR DE DEMANDER CERTAINS DOCUMENTS :

Documents bancaires (RIB, attestation de bonne tenue, relevés de compte...), documents relatifs à la vie privée (contrat de mariage, dossier médical...), justificatifs de situation financière (absence de crédit...), et le versement de somme autre que la caution et le 1er mois de loyer, pour la réservation d'un logement.

**VOUS AVEZ UN DOUTE OU UNE DIFFICULTÉ  
POUR RÉUNIR CES DOCUMENTS ?  
DEMANDEZ CONSEIL AU CLLAJ**